

"Et voilà" n° 6

31 mars 2012

SOMMAIRE

- Édito : Ne pas perdre sa vie à la gagner ;
- Jurisprudences : entretiens d'évaluation ;
- Rapports : une étude du Centre d'Analyse Stratégique sur les entretiens individuels d'évaluation ;
- Fiche pratique : déclarer un accident de service pour un fonctionnaire ;
- Interview : santé au travail : la situation à Fos avec le docteur Pierre Souvet, président de l'Asef ;
- Livre : Santé au travail : approches critiques
- Accord sur les Risques Psycho Sociaux à la Banque de France ;
- Calendrier des formations CHSCT ;
- Livre : Repenser le travail et ses régulations ;
- Les travaux de la commission.

Prochain numéro en avril 2012 le 30 ?).

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos articles, informations, critiques, propositions, brèves, tracts, compte-rendus d'actions, questions ... Ce bulletin est un outil d'échanges.



Jurisprudences

Entretiens d'évaluation

Avec le printemps arrive également la saison de l'entretien annuel d'évaluation individuel qui provoque souvent inquiétude et stress, qui peut avoir des conséquences sur l'évolution professionnelle ainsi que la rémunération du salarié.

Au terme de l'article L 3121-46 du code du travail il est prévu que l'entretien annuel individuel est organisé par l'employeur. « Il porte sur la charge de travail du salarié, l'organisation du travail dans l'entreprise, l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale, ainsi que sur la rémunération du salarié ».

Méthode licite/ illicite...

« Le système d'évaluation est illicite lorsque les critères mis en place restent flous et ne permettent pas de savoir si ce sont des compétences et des objectifs concrets qui sont jugés ou si ce sont des comportements qui sont évalués avec le risque de subjectivité d'une notation basée sur le comportement du salarié devant adhérer à des valeurs de l'entreprise.

Une notation sur des critères vagues ne peut qu'avoir un impact sur les conditions de travail des salariés dont l'importance est établie par le fait que l'évaluation a de nécessaires conséquences sur leur rémunération.

La multiplication de critères comportementaux détachés de toute effectivité du travail accompli implique la multiplication de performances à atteindre qui ne sont pas dénuées d'équivoques et peuvent placer les salariés dans une insécurité préjudiciable. Insécurité renforcée par l'absence de lisibilité pour l'avenir de l'introduction de nouveaux critères d'appréciation des salariés ce qui est préjudiciable à leur santé mentale.

Par suite, de tels systèmes d'évaluation sont déclarés illicites. »

Tribunal de Grande Instance de Nanterre, 5 septembre 2008 RG n°08/05737

« L'employeur tient son pouvoir de direction, né du contrat de travail, le droit d'évaluer le travail des salariés. La mise

Edito

Ne pas perdre sa vie à la gagner

Un peu plus de deux années après notre initiative « Et voilà le travail » qui avait réunie en mars 2010 plus de cinq cent militants de terrain des syndicats de l'Union syndicale Solidaires, issus du privé comme du public, de petites et de grosses entreprises, qui avaient ainsi pu échanger et débattre de leurs conditions de travail, de la santé au travail, du travail, où en sommes nous aujourd'hui ?

Du côté des travailleurs, la situation a continué à se dégrader de manière forte. Le modèle libéral à l'œuvre depuis plus de trente ans et l'accentuation de la crise et de ses conséquences ont accru l'intensification du travail, la mise en concurrence des salariés à la fois entre entreprises mais aussi à leur intérieur même. Précarité, sous-traitance, plans sociaux, Révision Générale des Politiques Publiques, c'est sous une pression constante que les travailleurs du public comme du privé essayent de faire face, tentent comme ils le peuvent de faire « leur » travail.

Les exemples sont nombreux et la situation de dégradation s'est étendue aujourd'hui à l'ensemble du salariat, y compris celui du public présenté par certains comme protégé. Quelques cas récents sont là pour souligner la gravité de la situation. C'est à Montpellier une enseignante qui s'immole par le feu en pleine cour de récréation devant l'ensemble de la communauté éducative. C'est dans le Nord, un inspecteur du travail qui, après une première tentative de suicide l'été dernier, est retrouvé pendu. Ce sont plusieurs postiers qui ces dernières semaines ont attenté à leurs jours. C'est encore ces derniers mois plusieurs douaniers qui utilisent leurs armes de service pour mettre un terme à leur vie. Malheureusement, nous pourrions poursuivre et multiplier cette comptabilité macabre.

Pendant ces deux années, nous ne sommes pas restés l'arme aux pieds et avons continué à construire un réseau de militants autour des questions centrales de la santé au travail. Ce réseau existe en interne avec une multiplication de formations syndicales, des outils pratiques mis à disposition avec un bulletin régulier, des fiches pratiques pour les militants et les travailleurs. Il existe en externe aussi avec de nombreuses associations, des chercheurs, des médecins, des ergonomes, des professionnels de ces questions.

Dans de nombreux secteurs, l'action s'organise, dense et féconde, à l'inspection du travail, à l'Office national des Forêts, à la Poste. Ces premières batailles sont considérables après ce premier moment de stupeur qui nous avait tous frappé. Il s'agit pour nous désormais de les faire converger et s'amplifier pour ne plus perdre sa vie à la gagner.

L'ampleur des dégradations est considérable. Les suicides ne sont que la partie visible d'une situation de plus en plus inacceptable. Pour les équipes syndicales, l'essentiel aujourd'hui est d'organiser la riposte à la fois en engageant des batailles globales mais aussi en multipliant « sur le terrain » la reconstruction des collectifs de travail... La construction d'un syndicalisme de terrain, à l'écoute des salariés reste pour Solidaires un axe central...



- Emplacement : inFORMER LES SALARIÉ-ES > Les publications > Bulletin Et voilà >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Et-voila-no-6>